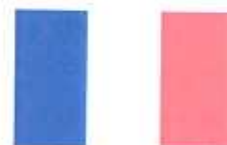


# COHERENCE DES FINANCES PUBLIQUES AU MAROC ET EN FRANCE



Colloque international des finances publiques

## DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR SALAHEDDINE MEZOUAR, MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Rabat,

Les 09 et 10 Septembre 2011



**COHERENCE DES FINANCES PUBLIQUES  
AU MAROC ET EN FRANCE**

*COHERENCE DES FINANCES PUBLIQUES  
AU MAROC ET EN FRANCE*

**Mesdames et Messieurs ;**

C'est pour moi un réel plaisir et une grande joie toujours renouvelée de présider la séance d'ouverture des travaux de la 5<sup>ème</sup> édition du colloque international sur les finances publiques organisé par le Ministère de l'économie et des finances, en partenariat avec l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques (FONDAFIP) et le Groupement Européen de Recherches en Finances Publiques (GERFIP), avec le soutien de la Revue Française de Finances Publiques (RFFP), sur le thème de « la cohérence des finances publiques au Maroc et en France ».

Depuis sa première édition organisée en 2007 et grâce à la présence significative d'éminents spécialistes et experts, le colloque international sur les finances publiques est devenu plus qu'un espace de partage d'expériences sur les grandes problématiques des systèmes financiers publics, un véritable laboratoire pour les idées novatrices et les réflexions stratégiques à mettre à la disposition des décideurs en matière de finances publiques dans nos deux pays.

Je voudrais à ce titre, exprimer mes vifs remerciements à tous les participants à cette grande manifestation pour avoir répondu nombreux à notre invitation, à l'effet d'apporter leur contribution aux travaux de ce colloque et leur expertise au service de l'avenir des finances publiques française et marocaine.

Mes remerciements vont également aux présidents et aux intervenants des trois tables rondes retenues dans le cadre du programme de ce colloque, qui ont accepté de contribuer à l'animation, à la modération et aux débats de cette manifestation.

Je voudrais aussi, remercier les organisateurs de ce colloque dont l'opportunité se justifie à plus d'un titre, notamment celui d'avoir pu réunir autant d'experts d'horizons différents pour débattre d'une thématique d'actualité, en l'occurrence la problématique de cohérence des finances publiques.

Mes remerciements vont également à nos partenaires de départ et de toujours, à savoir l'Association pour la Fondation Internationale de Finances Publiques, le Groupement Européen de recherche en finances publiques et la Revue Française de finances publiques, qui nous ont toujours soutenus dans cette entreprise.

Je voudrais à ce titre adresser mes remerciements particuliers à Monsieur Michel BOUVIER et à Madame Marie-Christine ESCALASSAN, respectivement Président et Secrétaire Général de Fondafip pour leur engagement au service



de la recherche en finances publiques et les efforts qu'ils n'ont cessé de déployer pour la tenue de ce colloque et pour sa pérennité.

### **Mesdames et messieurs,**

La thématique que nous avons retenue pour cette édition du colloque intervient dans un contexte marqué par une conjoncture dominée par les retombées et les ramifications de la crise économique et financière mondiale, un environnement régional en perpétuelle mutation et dans un contexte national marqué par le lancement de profondes réformes qui touchent à toutes les sphères de la vie publique.

Ainsi, le Maroc a pu se préserver des effets conjoncturels de la crise financière internationale par la mise en place d'un arsenal de mesures visant à la fois, l'impulsion de la demande intérieure et la préservation des secteurs dépendants de la demande extérieure des retombées de ladite crise. Face aux effets structurels de ladite crise, nous avons introduit de nouvelles approches pour l'élaboration et la mise en œuvre de nos politiques publiques en général et des politiques liées aux finances publiques en particulier.

A cet effet et conscient de l'ampleur des défis à relever, de la légitimité des aspirations des citoyens et de la nécessité de préserver les acquis, SA MAJESTE LE ROI a réaffirmé, lors de son discours historique du 9 mars 2011, que : « notre engagement est ferme de donner une forte impulsion à la dynamique réformatrice profonde qui est en cours ».

Dans le sens de cette vision Royale d'un Maroc fort de ses constantes, qui font l'objet d'une unanimité nationale, un processus de consultation nationale s'est engagé pour bâtir une réforme historique ayant la force d'un nouveau projet de société.

Ce nouveau projet de société a été concrétisé par l'adoption par notre pays, d'une nouvelle constitution. Celle-ci institue un modèle constitutionnel marocain original, reposant sur deux piliers complémentaires l'un de l'autre : le premier pilier traduit l'attachement aux constantes immuables de la Nation marocaine. Le deuxième traduit la volonté de conforter et de consacrer les attributs et les mécanismes qu'induit le caractère parlementaire du régime politique marocain. Celui-ci, en effet, repose, dans ses fondements, sur les principes de souveraineté de la Nation, la prééminence de la constitution comme source de tous les pouvoirs, et la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes.



Tout cela s'inscrit dans un schéma constitutionnel efficient et rationnel, qui est foncièrement propre à garantir la séparation, l'indépendance et l'équilibre des pouvoirs, et qui a vocation à assurer la liberté et le respect de la dignité du citoyen.

En plus de l'architecture institutionnelle et du partage claire des pouvoirs au niveau de l'Etat central, le nouveau dispositif constitutionnel mis en place, conformément à la volonté Royale, a « Conféré à la région la place qui lui échoit dans la Constitution, parmi les collectivités territoriales, et ce, dans le cadre de l'unité de l'Etat, de la Nation et du territoire et conformément aux exigences d'équilibre et de solidarité nationale entre et avec les régions».

Le modèle marocain de régionalisation avancée proposé par la commission consultative de la régionalisation, se veut « d'essence démocratique » et « vise à assurer une conception et une conduite concertées et coordonnées du développement intégré dans l'espace régional, par l'émergence de la collectivité régionale en tant que partenaire privilégié de l'Etat en la matière et par la reconnaissance de sa prééminence pour coordonner et intégrer les visions, les plans et les programmes des autres collectivités territoriales impactant la région, dans le respect de l'autonomie et de l'égalité juridique de ces dernières et de leurs compétences respectives ».

Sur le plan économique et financier, la nouvelle constitution met en place les jalons d'une économie socio-libérale et ce, dans la mesure où elle cherche à combiner les objectifs d'une croissance forte à ceux d'une inflation limitée, d'un taux de chômage réduit et d'une protection sociale convenable.

La nouvelle loi fondamentale du pays prône l'objectif d'un développement durable et intégré et une réelle volonté d'organiser le développement qui sera le résultat d'un processus de la planification stratégique. Ainsi, les plans de développement stratégique et les programmes pluriannuels sont formellement présentés au parlement et que les dépenses d'investissement les concernant ne sont votées qu'une seule fois et pour l'ensemble de la période pour laquelle ils ont été définis. Dans le même sens, lesdits plans et programmes font l'objet d'une évaluation, dans une sorte d'examen du bilan des budgets d'investissement, à l'occasion de la soumission, par le gouvernement de la loi de règlement de la loi de finances de l'année N-1.

D'une manière générale, La 6<sup>ème</sup> constitution du Maroc permet de doter le pays des outils de parachèvement de la transition économique, entamée au cours de la dernière décennie, marquée par l'adoption cumulative de stratégies

sectorielles et la préparation progressive d'un environnement favorable aux investissements. Les droits économiques y sont explicites et ne laissent plus de doute sur l'option libérale, adossée à une politique sociale fortement engagée en faveur de l'égalité des chances et contre l'exclusion.

En plus et dans le prolongement de la mise en œuvre du nouveau dispositif constitutionnel, la réforme de la loi organique des finances constitue une opportunité pour donner une nouvelle impulsion à la modernisation de l'Etat et au renforcement de la performance de la gestion publique.

L'objectif assigné à cette entreprise est de modifier en profondeur l'ensemble du dispositif budgétaire pour plus d'efficacité et une plus grande responsabilisation des gestionnaires et faire évoluer le système des finances publiques marocain d'une logique juridique et comptable vers une approche privilégiant la culture managériale au service du développement et du bien être des citoyens.

Ainsi, les ambitions et les finalités escomptées à travers la réforme de la loi organique des finances visent la modernisation du dispositif budgétaire, dans le sens de plus de performance et le renforcement du rôle du budget dans l'accompagnement de la mise en œuvre des réformes structurelles et la dynamique de développement engagée par le pays.

Cette réforme permettra également de poursuivre les efforts de consolidation de la soutenabilité du cadre macro-économique et le développement d'une nouvelle gouvernance territoriale.

Elle permettra enfin, le renforcement du rôle de contrôle du Parlement sur les politiques publiques.

### **Mesdames et messieurs ;**

Ces trois réformes structurelles et de grande envergure à savoir la réforme de la loi organique des finances et les réformes de la comptabilité de l'Etat et du système de la gestion intégré de la dépense, viennent encadrer davantage et donner une nouvelle impulsion au processus de modernisation de l'administration publique engagé ces dernières années par le Maroc.

Si lors de la précédente édition de ce colloque, j'ai présenté les chantiers de réformes sur lesquels le Maroc s'est engagé, permettez-moi de vous présenter cette année les réalisations.

**Premièrement**, le projet de la loi organique des finances est en cours de finalisation avec le Secrétariat général du gouvernement.



Ledit projet est basé sur l'introduction de l'approche de performance sous ses deux volets, à savoir la programmation pluriannuelle des dépenses et la gestion budgétaire axée sur les résultats. Il permettra pour le Maroc de se doter d'une constitution financière capable d'assurer la performance de la dépense publique à travers une allocation efficace des ressources budgétaires, une cohérence entre les politiques sectorielles déclinées en programmes avec les capacités financières de l'Etat et un arbitrage intersectoriel judicieux.

Le projet de la loi organique met en exergue deux piliers essentiels pour atteindre la performance budgétaire, à savoir la contractualisation des objectifs et des moyens dans un cadre budgétaire triennal et la responsabilisation des gestionnaires autour des objectifs associés à leurs programmes et sur les moyens qui leur seront octroyés.

Le projet de la loi organique des finances permettra aux représentants de la nation de jouer pleinement leur rôle en matière d'autorisation et de contrôle budgétaire.

En somme, il s'agit de rechercher, à travers la nouvelle loi organique, une approche globale et intégrée favorisant l'efficacité et l'efficience de la dépense publique, et une meilleure allocation des ressources budgétaires. Cette approche permet également de renforcer la transparence et la gouvernance budgétaire et de développer l'évaluation des politiques publiques.

Ainsi, l'évaluation des politiques publiques à travers l'appréciation de leur cohérence interne et externe a comme implication directe la recherche de la cohérence des finances publiques en termes budgétaire, décisionnel et comptable.

**Deuxièmement**, en matière de comptabilité de l'Etat, chantier qui vise à privilégier l'optique d'une véritable comptabilité d'exercice à forte valeur ajoutée en ce qui concerne la dimension patrimoniale et l'appréhension des opérations financières, le plan comptable de l'Etat a été adopté par le Conseil national de la comptabilité, et le nouveau système comptable est en cours de déploiement, dans ses différentes composantes et le premier bilan de l'Etat est prévu pour l'exercice 2011.

**Troisièmement**, En ce qui concerne la mise en place du système de gestion intégrée de la dépense, qui est un système d'information budgétaire et comptable unique et commun à l'ensemble des acteurs de la dépense publique, il est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 dans ses différentes parties.



La mise en place de ces réformes a permis de réaliser des avancées importantes en matière de maîtrise des processus de préparation, d'exécution et de contrôle du budget de l'Etat, de visibilité financière et d'accessibilité à l'information financière et comptable.

**Mesdames et messieurs ;**

Si j'ai tenu à rappeler les réformes structurelles que le Maroc vient d'engager et les réalisations durant ces dernières années, c'est d'abord parce que j'ai l'intime conviction, que le processus de réformes dans le domaine des finances publiques a atteint un niveau élevé de maturité et de pertinence et que les efforts qui restent à déployer visent à atteindre une cohérence globale entre les différents budgets publics, qu'il s'agisse du budget de l'Etat, des budgets sociaux, des budgets des établissements publics et des budgets territoriaux.

C'est également, parce que je crois fermement, que la réalisation de la cohérence dans le domaine des finances publiques est tributaire d'un système d'information fiable, intégré et performant et qu'elle est également le fruit, d'un processus de prise de décision qui puisse mettre en harmonie l'ensemble des acteurs et à tous les niveaux d'exécution des politiques publiques.

C'est enfin, parce que inéluctablement, la cohérence des finances publiques demeure largement tributaire de l'enclenchement d'un processus de consolidation des comptes de l'Etat et des autres organismes publics, dans un schéma harmonieux de présentation des comptabilités des différents organismes publics et dans le respect des normes internationales en vigueur pour le secteur public.

Ce colloque qui a réservé trois tables rondes pour débattre de ces différentes problématiques en relation avec la nécessité de cohérence des finances publiques, constitue, sans nul doute, un espace d'où jailliront des réflexions et des propositions à même d'enrichir nos moyens d'action et de préciser le sens à donner au devenir de nos finances publiques ; le tout bien entendu, au service de la croissance et du bien être de nos concitoyens.

**Je vous remercie, et vous souhaite plein succès dans la suite de vos travaux.**